



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Compte rendu du 25^{ème} congrès de la FPS

Hôpital européen Georges Pompidou

20.11.2021

Excellent congrès selon l'avis de l'ensemble des invités assez nombreux. La matinée fut consacrée à la réunion du conseil d'administration et aux sujets scientifiques.

-9h00-Mot du président :

Rappel historique des acquis de la FPS depuis 1995 important pour les nouveaux jeunes PADHUE afin qu'ils reconnaissent le parcours de leurs aînés et les possibilités qui leur sont offertes en France en vue de l'obtention de la plénitude d'exercice.

La loi a été finalement promulguée le 4 février 1995 en mai 1995, après négociation soutenue par le premier syndicat représentatif (FPS ex SNPAC), par divers décrets et arrêtés précisant le statut des « praticiens adjoints contractuels » (PAC) (JO mai 95)

En 2006 : 8 000 PADHUE ont obtenu la plénitude d'exercice en France.

La régularisation des PADHUE par la loi CMU 99 étant clôturée entraînant immédiatement la création d'un nouveau stock (6500 PADHUE sur un statut précaire)!

Les établissements de santé ont poursuivi leur recrutement de PADHUE vu le manque de médecin malgré les alertes de la FPS qui appelait à abolir le numérus clausus et à recruter les médecins étrangers selon des critères d'excellence via un examens et un parcours de connaissance les qualifiant sur des postes statutaires.

La FPS obtient la nouvelle procédure après 4 ans de combat : la PAE200 postes ouverts par an !

Augmentation du stock malgré les alertes incessantes de la FPS qui milite depuis 25 ans pour la disparition des statuts précaires.

De 1999 à 2017 : 12000 PADHUE sont régularisés au total (6,4 % effectif) et à + de 13000 en 2020.

La FPS obtient avec le programme MACRON Ma santé 2022 l'augmentation des nombres de postes nouvelle formule passant de 400 en 2019 à 1000.

Après 2 ans de labeur la FPS obtient enfin sa plus grande victoire tant attendue : une épreuve pérenne avec des postes statutaires pour les PADHUE.

Fidèle à ses principes elle propose aux parlementaires avec le soutien de l'INPH et du Sénat ainsi que du SNPADHUE, une épreuve classante basée sur le mérite et l'excellence. En obtenant le maintien de + de 1000 postes ouverts. D'autres associations se sont jointes à la démarche de la FPS.

Loi OTSS no 2019-774 du 24 juillet 2019 et l'article 70.

Plusieurs décrets :

-Décret no 2020-672 du 3 juin 2020 PAE modifiée (Liste A, Liste B)

-Décret no 2020-1017 du 7 août 2020 (double victoire et Parole tenue par Agnès BUZIN nous promettant de ne laisser personne sur la touche mais respectant un mode sélectif rigoureux) : Régularisation par une commission

Ad-hoc du dernier stock (5000 candidats ayant échoué aux épreuves même avec des moyennes de 15 pour certains)



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Dossiers à déposer en commission régionale qui sélectionne ceux éligibles puis nationale dans une période de désert médical sans précédent.

Le gouvernement prend acte avec :

Décret no 2021-365 du 29 mars 2021 portant création du statut de praticiens associé le temps d'effectuer un parcours de consolidation de 3 ans maximum : dans le but de faire disparaître définitivement le PADHUE à statut précaire.

-Rapport du Trésorier : Dr TAWIL : Situation budgétaire satisfaisante malgré la diminution des cotisations des adhérents.

Dépenses liées aux remboursements des frais de transport des membres du CA, aux différentes cotisations annuelles INPH et FEMS, site internet...

Moins de dépenses en raison de la crise sanitaire et moins de réunion physique.

Apport des sponsors à maintenir.

-Mot du secrétaire général Dr DAOUDI : revient sur les difficultés rencontrées aux différentes commissions pour le dépôt des dossiers concernant la nouvelle procédure.

L'inquiétude des candidats devant le retard accumulé des différentes commissions d'autorisation. Le déroulement des commissions et le rôle des représentants FPS au sein de ces commissions. La FPS est représentée à de 60% sans compter les suppléants.

11h00-Sujets scientifiques :

-Dr BRAMLI : impact du COVID sur le retard de la prise en charge du cancer

-Dr MAHMANDAR : nouvelles techniques chirurgicales en chirurgie vasculaire.

-Drs BOUAZIZ /TAWIL : intérêt d'injection de plasma riche en plaquettes (PRP) dans les pathologies articulaires.

(Voir diaporama)

-12h30 : pause déjeuner

-14h00 Réunion en séance restreinte CA/bureau :

-Élection du nouveau CA (Membres sortants) :



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Les membres du Conseil d'Administration 2021-2024

AG	Fonctions	Nom et Prénom	Portable ou fixe	e-mail
12	Président	Slim Bramli	06.19.60.61.74	slimbra@orange.fr sbramli@ch-avignon.fr
18	Vice-Président	Patricio Trujillo*	01.60.80.76.76	pattrujillo@yahoo.fr
15	Secrétaire général	Fouad Daoudi	06.98.96.30.00	daoudi.fps@hotmail.fr
18	Secrétaire Adjoint	Christian Mehanna	06.43.41.45.69	z.j.mehanna@gmail.com
15	Porte Parole	Ayoub Mdhafar	06 63 07 22 34	ayoubmarseille@yahoo.fr ayoub.mdhafar@gmail.com
12	Trésorier	Hani-Jean Tawil*	06.60.66.20.90	Tawil.hj@gmail.com
15	Trésorier Adjoint	Adriana Sanchez	06 35 23 60 64	nanamendel@gmail.com
21	Délégué Général	Slim Achour	06 23 90 24 72	achour.slim@wanadoo.fr
18 21	Délégué International	Moussa Oudjhani Samir Benmakhlouf	06 25 34 36 21 06 17 20 63 25	oudjhani_moussa@yahoo.fr benmaks02@gmail.com
18	Délégué Européen	Serdar Dalkilic*	06.15.07.89.64	dalkilic91@yahoo.fr
15	Pôle chirurgie	Lahcen Boukhris	06.68.69.63.55	lahcen.boukhris@orange.fr
18	Pôle Médecine	Salim Boudellioua	06.27.27.32.83	Boudellioua.salim@orange.fr
21	Pôle Psychiatrie	Rachid Mahamdia	06 63 30 83 73	RMAHAMDIA@hopitalporteverte.com
18	Pôle Radiologie	Fouzia Mounir	06.66.95.27.12	moufaz@yahoo.fr
21	Pôle Anesthésie	Mouloud Khalloufi	06.63.15.65.36	mouloud.khalloufi@chicreteil.fr mouloud.khalloufi@yahoo.fr
12	Pôle Urgences	Fouad Daoudi	06.98.96.30.00	daoudi.fps@hotmail.fr
15	Pôle Pharmacie	Moussa Oudjhani	06.25 34 36 21	oudjhani_moussa@yahoo.fr
18	Pôle Biologie	Larbi Boudaoud	06.60.90.80.51	larbi.boudaoud@cegetel.net
18	Pôle Dentaire	Adriana Sanchez	06 35 23 60 64	nanamendel@gmail.com
18	Pôle sages-femmes	Serdar Dalkilic*	06.15.07.89.64	dalkilic91@yahoo.fr
15	Membre	Sébastien Kasseyet	06.17.51.24.75	sebastien.kasseyet@gmail.com
15	Membre	Jamil Amhis*	06.60.58.51.48	Jamil.Amhis@chicreteil.fr Jamil.amhis@yahoo.fr
21	Membre	Georges Darabu	06.75.94.44.13	ndjoku.darabu@wanadoo.fr
18 18 21	Membre Membre Membre	Mazen Elfarra Rosalina Sabiani Amour Mohammed	06.61.75.66.66 06 23 80 19 10 06 64 17 50 96	mazenfarra@hotmail.com dr.rosalinaramirez@gmail.com amour.mohammed54@gmail.com



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.frwww.la-fps.com

-Élection du président :Dr Bramli réélu à l'unanimité 2^{ème} mandat.

L'après-midi : Table ronde :

Nouvelle Loi PADHUE et système de santé sans médecins étrangers

Invités :

-Philippe TOUZY chef du département concours autorisation d'exercice ;
Mobilité-développement (CNG)

-Patrick LEGLISE :Pharmacien des Hôpitaux APHP vice-président INPH /SYNPEPH membre du
CA du CNG

-Pr Dominique BERTRAND : Conseil National de l'ordre des médecins CNO, membre de
l'Académie Nationale de Médecine.

-Marc REYNIER : sous-directeur ministère de la santé,DGOS.

-15h00 : Présentation des invités par le modérateur Dr BRAMLI qui regrette l'absence très
remarquable de la DGOS mais précise leur volonté de dialogue avec la proposition d'une
vidéo-conférence.

Parole donnée en premier aux invités qui loue le travail de la FPS et la soutienne dans sa
démarche en donnant chacun son avis.

Précision de P TOUZY : La nouvelle Loi OTSS no 2019-774 du 24 juillet 2019 et l'article 70 avec le :

-Décret no 2020-672 du 3 juin 2020 PAE modifiée (Liste A, Liste B) ; ainsi que le

-Décret no 2020-1017 du 7 août 2020 dédié au stock, étaient très attendus par tous en raison du
besoin important du système de santé de PADHUE compétents mais surpris par le nombre
important de dossiers venant de deux modalités à la fois (concours PAE et dossiers provenant des
commissions). La première étant pérenne et la seconde ouverte uniquement pour une seule fois
avec clôture des dépôts de dossiers le 31 octobre 21 (1600 dossiers au niveau des ARS !) mais avec
un personnel réduit au sein du CNG.

Mr TOUZY comprend l'inquiétude des candidats et affirme la volonté de l'institution d'apporter les
éclairages nécessaires avec plus de visibilité.

La tutelle est consciente et reconnaissante de l'apport des PADHUE au système de santé et
l'importance de leur place surtout en ces périodes difficiles.

Patrick LEGLISE confirme la Position de l'INPH qui a toujours soutenu la FPS dans ses négociations
avec la DGOS, Conseil supérieur de la santé et les ministères de tutelle.

Concernant les dossiers des pharmaciens qui sont traités à l'échelle nationale, ils seront tous admis
dès qu'ils sont éligibles. Rappel du rôle du CNG et a constaté par lui-même le travail énorme abattu
avec un ordre de 20 000 dossiers /an à traiter toute catégorie confondue (PH,concours,
affectation,titularisation,réforme des études médicales PADHUE PAE + commission ad hoc.

Tous les dossiers seront traités même s'il y a un peu de retard. Il faut de la patience.

Pr Bertrand présente le rôle du conseil de l'ordre avec les experts de chaque commission en vérifiant
le volet technique et le niveau de compétence.



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Évoque des situations particulières difficiles à traiter notamment les surspécialités très techniques. S Bramli a également évoqué le problème des spécialités européennes non reconnues en France malgré le travail fourni par les doyens et le CNO afin d'harmoniser les diplômes européens. Patricio Trujillo rappelle le rôle de la FPS au sein de la FEMS lui-même en étant membre du bureau et Serdar Dalkilic en tant que vice-Président de la FEMS.

Patricio revient sur le travail récent de la FPS et les nouveaux acquis et met en relief la compétence des PADHUE et rappelle la qualité des dossiers des nouveaux PADHUE d'un grand niveau de compétence.

Annonces par P TOUZY des nombres de postes ouverts en 2021 : environ 2000. Avec l'accord de la DGOS qui procède à la mise à jour du cadre législatif. Nombre de poste discuté au ministère en tenant compte du besoin national et des déserts médicaux.

Il existe également des dérogations, cas rares décidés par le ministère.

4200 dossiers en région dont la moitié a été traitée par les ARS.

700 dossiers sont montés au CNG.

Demande pressante pour certaines spécialités en souffrance qui seront traitées en priorité comme la pédiatrie et l'anesthésie par exemple.

Les candidats déjà lauréats de PAE seront traités en second car ils sont sur des postes

Possibilité actuelle selon les effectifs actuel du CNG :16 à 20 commission/an. Une douzaine de dossier par commission.

La commission nationale est indépendante de la commission régionale et est seule apte a une décision finale.

Impossibilité de répondre à tous les appels téléphoniques.

15 jours avant la commission les candidats seront convoqués.

On revient sur certaines difficultés lors des dépôts de dossiers :

Invitation tardive des représentants

Planning difficile à prévoir en raison de nos activités respectives.

On reçoit tardivement les fiches des candidats

Pas de grilles référentes d'évaluation pour les commissions ...

Organisation à faire en commun car la FPS est habituée à travailler avec les instances depuis 20 ans.

Le secrétaire général F Daoudi évoque la lourde tâche des commissions de la loi stock

Visio conférence en salle avec nécessité des conditions minimales et réglementaires pour l'audition.

Les barèmes et la grille sont-ils les mêmes qui ont servi à la sélection des dossiers en commissions régionales ?

La réponse est oui mais le jury demeure souple et vérifie le travail fournit durant plusieurs années d'exercice, la formation continue, DIU, Congrès ..etcx

Il existe une harmonie entre les deux niveaux mais la décision finale revient au rapporteur de la commission nationale.



Membre de l'INPH et de la FEMS

www.la-fps.fr www.la-fps.com

Problème de la dernière commission d'ophtalmo ou les candidats avec 15 de moyenne ont été recalés. Le président du Jury d'ophtalmo a précisé que cette décision est similaire à celle prise pour le concours d'internat ou à d'autres commissions comme dans le passé pour des spécialités exigeantes.

Réaction de Tawil qui demande une action et une prise de décision claire pour prévenir de tel résultat catastrophique.

Le CNG ne peut contrer l'avis d'un jury souverain.

Le CNO propose plutôt une sensibilisation des jurys sans aucune différence de traitement des dossiers.

Problème épineux des dentistes qui a suscité des discussions chaudes devant le mécontentement de plusieurs chirurgiens-dentistes présents dans la salle dont certains exercent depuis une vingtaine d'année sur des postes non statutaires.

La FPS propose un courrier à la tutelle + communiqué de presse ainsi qu'une newsletter de l'INPH.

Un RDV est prévu avec la DGOS mais une réunion tripartite avec les instances concernées serait souhaitable.

Sensibiliser les parlementaires et les politiques en période électorale constitue une autre mesure à entreprendre. La vraie victoire sera la reconnaissance pleine de tous les PADHUE et de leurs sacrifices pour le système de santé.

Les candidats PADHUE se sont tous exprimés. Des réponses les plus claires possibles ont été données.

Le retard de traitement des dossiers demeure la préoccupation majeure mais à l'évidence cela prendra plus d'un an afin de régulariser les 4000 dossiers de la loi stock sans oublier les prochains lauréats du concours PAE 2000 environ.

Ce qui résume l'ampleur de la tâche et la place importante des PADHUE dans le système de santé en France et en Europe.

Fin du congrès 17h30